



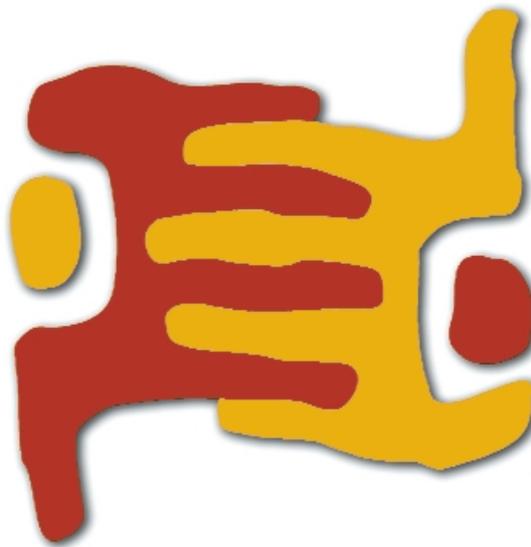
ANNÉE DES NATIONS UNIES



POUR LE PATRIMOINE CULTUREL



Patrimoines pour une Culture de la Paix



*Cultivons la paix
par le patrimoine local*



DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE



2010
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE



LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL



Les sites du patrimoine culturel

Un monument, un site archéologique, un bâtiment religieux, etc.



Les villes historiques

Une ville, un village, un quartier chargé d'histoire, etc.



Les paysages culturels

Une rizière, un parc, un jardin, une route, etc.



Les sites naturels sacrés

Une montagne, une forêt, une route ayant une signification religieuse ou spirituelle, etc.



Le patrimoine culturel subaquatique

Des objets, des épaves de navires ou des sites qui se trouvent en mer, dans un lac, un fleuve, etc.



Les musées

Un musée public, privé, communautaire, en plein air, etc.



Le patrimoine culturel mobilier

Un objet, une œuvre d'art, créativité traditionnelle et contemporaine, etc.



L'artisanat

Une poterie, un tissage, une vannerie, les créations et les savoir faire, etc.



Le patrimoine documentaire et numérique

Un livre, un manuscrit, une archive, une bibliothèque, des banques de texte, de son, d'images, etc.



Le patrimoine cinématographique

Un documentaire, une fiction, court métrage ou long métrage, pellicule ou vidéo, etc.



Les traditions orales

Un conte, une légende, une généalogie, des proverbes, etc.



Les langues

Une langue, un dialecte, un patois, etc.



Les événements festifs

Un fête, un festival, un carnaval, une cérémonie, etc.



Les rites et les croyances

Un rituel, une liturgie, une prière, une cosmogonie, etc.



La musique et le chant

Une musique folklorique, populaire, un opéra, une berceuse, une chanson de protestation, etc.



Les arts du spectacle

Une danse, une pièce de théâtre, une scénographie, etc.



La médecine traditionnelle

Des plantes médicinales, des recettes, des savoir faire, etc.



La littérature

Une poème, un roman, etc.



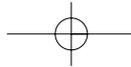
Les traditions culinaires

Un plat, des préparations traditionnelles, de nouvelles recettes, etc.



Les sports et jeux traditionnels

Un jeu d'adresse, de hasard, sportif, etc.



PATRIMOINE CULTUREL ET CULTURE DE LA PAIX : UNE RENCONTRE

La notion de patrimoine culturel a beaucoup évolué au cours des dernières décennies afin de mieux rendre compte de l'universalité du génie humain dans ses créations. Désignant d'abord les vestiges les plus monumentaux des cultures, la notion de patrimoine s'est progressivement enrichie de nouvelles catégories comme celles d'ensemble : un site ou une ville historique, ou celle de paysage culturel exprimant ainsi la relation étroite entre nature et culture. De nouveaux mots comme patrimoine industriel ou patrimoine subaquatique ont vu le jour en même temps que la notion de patrimoine immatériel qui regroupe les actes de création et de représentation (arts du spectacle, rites, événements festifs, arts plastiques), les processus de transmission (pratiques sociales, savoirs et savoirs faire traditionnels, croyance et pratique relatives à la nature) ainsi que les contenus non pérennisés de la créativité (langues et tradition orale).

Aujourd'hui la notion de patrimoine est une notion ouverte, pouvant développer de nouveaux objets et de nouveaux sens car elle reflète la culture vivante plutôt qu'une image figée du passé.

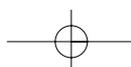
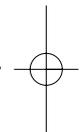
La définition de la culture de la paix donnée par les Nations Unies est fondée sur « l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie » qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats (résolutions des Nations Unies A/RES/52/13 et A/53/243).

Les analogies entre la notion de patrimoine et de culture sont évidentes. Ce qui permet de qualifier ces expressions dynamiques – car constamment renouvelées – de l'esprit humain, c'est le sens que nous leur attribuons aujourd'hui.

Un patrimoine culturel ne doit pas être utilisé à des fins d'exclusion, de démonstration de la supériorité d'une culture sur une autre ou pour alimenter des extrémismes nationalistes comme cela a pu être le cas ces dernières années, où le patrimoine culturel, en tant que symbole identi-



1





taire, a souvent été, de Bamiyan à Jérusalem en passant par Sarajevo, une cible de guerre ou l'enjeu de conflits politiques, ethniques et religieux.

La protection du patrimoine, sa valorisation et sa transmission aux générations futures sont donc des impératifs éthiques, inséparables du respect de la dignité de la personne humaine et d'un vouloir vivre ensemble d'individus et de groupes aux identités culturelles plurielles. C'est en acceptant ce patrimoine aujourd'hui comme lieu de partage et d'ouvertures vers les autres qu' alors, sûrement, peut s'instaurer un véritable dialogue entre les cultures et les communautés.

Voilà pourquoi il est essentiel pour s'ouvrir aux autres, pour prévenir la violence et résoudre les conflits par le dialogue, d'être enraciné dans sa culture et dans son patrimoine, en d'autres mots « *on ne peut pas être citoyen du monde si on n'a pas un village dans son cœur* ».

CONTEXTE

1. La Conférence internationale des ONG en relations officielles avec l'UNESCO, réunie à Paris du 12 au 15 décembre 2001, a adopté une résolution « **Pour la décennie internationale de la promotion d'une Culture de la non-violence et de la Paix au profit des enfants du monde** » par laquelle elle invite le Comité de liaison « *à établir pour fin 2004 une liste des Monuments Messagers de la Culture de la Paix* ».
2. Cette initiative est née de l'appel lancé par le Directeur général de l'UNESCO à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la culture de la paix (2000) à identifier ou créer « *un lieu ou un monument historique porteur d'un message de paix qui symbolise l'engagement politique et citoyen en faveur de la paix et de la non-violence* », afin de faciliter l'appropriation de la notion de culture de la paix par les populations locales et le grand public.
3. Parmi les expériences qui ont fait suite à cet appel, celle de la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) en Italie a été particulièrement remarquable. Jusqu'ici,

plus de 20 sites et monuments ont déjà été déclarés « Messagers de la culture de la paix ». La « Rocca di Tentennano » en Toscane, par exemple, a été choisie par le Club UNESCO de Sienne avec la Municipalité de Castiglione d'Orcia en tant que lieu symbolique car, de ce monument, Sainte Catherine de Sienne adressa ses « Lettres de paix » aux puissants de l'époque et la « Charta libertatis », une charte des droits de l'homme *ante litteram*, fut promulguée en 1207. Des manifestations publiques ont été organisées par le Club UNESCO et ses partenaires autour de ce monument en 2000/2001.

4. La diffusion d'un tel projet dans l'ensemble de la communauté des ONG coïncide également avec la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer l'année 2002 « Année des Nations Unies pour le Patrimoine Culturel » et de désigner l'UNESCO comme chef de file. L'UNESCO souhaite en particulier promouvoir, tout au long de cette année des Nations Unies, la découverte du patrimoine culturel comme vecteur de dialogue, de paix et de réconciliation.

OBJECTIF

« Cultivons la paix par le patrimoine local » : l'objectif de ce projet est la mise en valeur d'un patrimoine local en tant qu'outil de prise de conscience et d'action pour une culture de la paix.

DESCRIPTION

Il s'agit d'une Campagne que les ONG en relations officielles avec l'UNESCO lancent à partir du mois d'octobre 2002 au sein de leurs réseaux régionaux et nationaux. Les affiliés nationaux des ONG internationales sont invités à choisir au niveau local un élément de leur patrimoine culturel matériel ou immatériel et de bâtir un projet autour de cet élément selon l'objectif défini ci-dessus et les étapes décrites dans les pages suivantes. L'ensemble des projets nés de cette campagne constitueront un réseau invité à interagir à l'échelle internationale et donneront lieu à un événement particulier à mi-parcours de la Décennie (2005) qui mettra en valeur les initiatives les plus remarquables pour servir de « bonnes pratiques ».

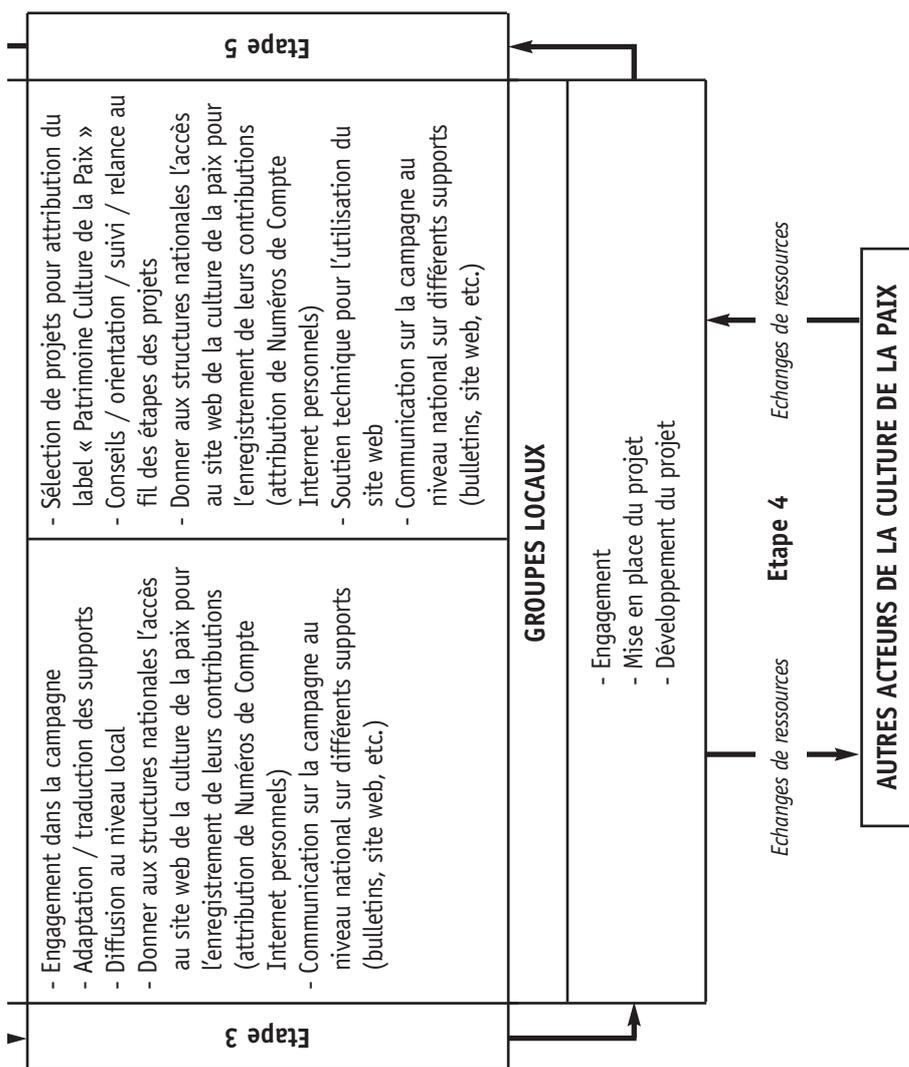




4

MÉCANISMES DE LA CAMPAGNE : LE RÔLE DE CHACUN À CHAQUE ÉTAPE

2002	UNESCO / COMITÉ DE LIAISON		2005
<p>Étape 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception - Lancement de la campagne - Création des supports - Conseil / assistance aux Sièges des ONG 		<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des supports - Assistance technique pour l'utilisation du site web - Étapes intermédiaires de bilan / Organisation d'un événement bilan en 2005 	<p>Étape 7</p>
SIÈGES DES ONG INTERNATIONALES			
<p>Étape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans la campagne - Adaptation des supports - Diffusion auprès des structures nationales - Donner aux structures nationales l'accès au site web de la culture de la paix pour l'enregistrement de leurs contributions (attribution de Numéros de Compte Internet personnels) - Communication sur la campagne au sein du réseau sur différents supports (bulletins, site web, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et soutien au fil des étapes - Donner aux structures nationales l'accès au site web de la culture de la paix pour l'enregistrement de leurs contributions (attribution de Numéros de Compte Internet personnels) - Communication sur la campagne au sein du réseau sur différents supports (bulletins, site web, etc.) 	<p>Étape 6</p>
STRUCTURES NATIONALES DES ONG INTERNATIONALES			





6



MISE EN ŒUVRE DE VOTRE PROJET

Définir

1. Identifier des éléments de votre patrimoine culturel matériel et immatériel local

→ Recenser des éléments de votre patrimoine ; il pourra s'agir de :

- **Patrimoines existants** (un site, une œuvre d'art, un élément de la tradition orale, ...)
- **Nouvelles créations** qui s'appuient sur un type de patrimoine matériel (un site naturel, une maison, un quartier, ...) ou sur les connaissances et les savoir-faire locaux (musique, danse, expression artistique, ...)

en vous appuyant sur les familles de patrimoine matériel et immatériel suivantes (voir tableau en 2^e de couverture) :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Sites du patrimoine culturel | - Traditions orales |
| - Villes historiques | - Langues |
| - Paysages culturels | - Événements festifs |
| - Sites naturels sacrés | - Rites et croyances |
| - Patrimoine subaquatique | - Musique et chant |
| - Musées | - Arts du spectacle |
| - Patrimoine mobilier | - Médecine traditionnelle |
| - Artisanat | - Littérature |
| - Patrimoine documentaire et numérique | - Traditions culinaires |
| - Patrimoine cinématographique | - Sports et jeux traditionnels |

→ Exprimer le sens / les motivations de ce choix, il pourra s'agir de :

- **un patrimoine symbole reconnu de paix, de dialogue et de tolérance.**
La motivation pourra faire état des événements historiques qui ont caractérisé ce patrimoine.

- **un lieu témoin de violences et de guerres dont on veut transformer le sens et l'histoire par une activité de culture de la paix.** C'est ainsi que la restauration du pont de Mostar en Bosnie ou du site d'Angkor au Cambodge n'est pas une simple réhabilitation architecturale, c'est rétablir le lien et un espace de dialogue entre les communautés (Courrier UNESCO mai 2002 <http://www.unesco.org>). Tout comme préserver des sites comme Auschwitz, Gorée ou Hiroshima pour en faire des lieux d'éducation c'est une manière de transformer la souffrance et redonner un nouveau sens à ces lieux.

→ *Choisir un patrimoine représentatif d'une communauté*

La décision sur le patrimoine identifié doit recueillir le plus d'adhésions possibles de la part d'une communauté (ville, quartier, ...) et répondre à **un choix démocratique** représentatif de la communauté. Par exemple on consultera des associations et des organisations de la société civile au niveau local. On pourra associer des autorités locales (municipalité, région, ...) et des institutions de sauvegarde (institutions pour les monuments historiques, universités, ...) si cela s'avère pertinent.

2. Définir votre projet « culture de la paix » autour de cet élément

→ *Définir les objectifs en fonction des 8 domaines d'action de la culture de la paix (voir résolution des Nations Unies A/53/243) :*

- **Culture de la paix par l'éducation**
- **Développement économique et social durable**
- **Respect de tous les droits de l'homme**
- **Egalité entre les femmes et les hommes**
- **Participation démocratique**
- **Compréhension, tolérance et solidarité**
- **Communication participative et libre circulation de l'information et des connaissances**
- **Paix et sécurité internationales**

La motivation du choix du patrimoine se verra renforcée et justifiée par le type d'action qui sera proposée. Le projet ne doit pas se limiter à la pose d'une plaque rappelant un événement historique lors d'une





cérémonie publique, il est très important de faire revivre le symbole associé à ce patrimoine par une action à plus long terme.

→ *Prévoir le plan d'action*

- **Définir le contenu du projet et les activités à mener** : réunions, ateliers, conférences, programmes de formation, initiatives en milieu scolaire, concerts, spectacles, événements sportifs, matériels et jeux pédagogiques, conférences de presse, chantiers de jeunesse, festivals, défilés, croisières, campagnes, concours, expositions, publications, ...
- **Planifier les étapes** (durée prévue, étapes de mise en place, évaluation, ...)
- **Prévoir la couverture géographique**
- **Identifier acteurs, bénéficiaires et partenaires** (municipalités, entreprises, ...)
- **Identifier les moyens** (humains, financiers, matériels, ...)
- **Prévoir les actions de communication** (supports, événements envisagés ; utilisation prévue du *Manifeste 2000* comme outil de sensibilisation du grand public)
- **Attribuer un nom à votre projet**

Agir

1. Faire part de votre engagement dans la campagne

→ *Enregistrer votre participation*

- **En informant la structure nationale de l'ONG dont vous êtes membre**, celle-ci vous fournira un Numéro de Compte Internet personnel vous permettant d'enregistrer votre projet sur le site web de la culture de la paix de l'UNESCO, qui servira d'espace de communication et de rencontre à la campagne ;
- **En enregistrant votre projet sur le site web de la culture de la paix** :
 - rendez-vous sur le site privé www.unesco.org/cptec
 - accédez au site en saisissant votre Numéro de Compte Internet personnel

- rendez-vous dans la rubrique « Projets et ressources culture de la paix », cliquez sur « ajouter » et remplissez les trois rubriques :
 - Identité de votre projet : afin que les contacts puissent s'établir
 - Activités de votre projet : afin de comprendre la nature exacte de votre projet
 - Bourse d'Echange de ressources : afin de détailler les ressources offertes et demandées par votre projet ce qui rendra possible des échanges avec d'autres projets.
- visualisez votre projet sur le site public : www.unesco.org/cp

Pour plus de détails sur l'utilisation du site web de la culture de la paix et sur les autres informations que vous pouvez enregistrer autour de votre projet, consultez le mode d'emploi (bouton « aide » sur le site privé).

- **Si vous n'avez pas d'accès à Internet**, remplissez la fiche de participation ci-jointe « Enregistrement d'un projet culture de la paix » et renvoyez-la pour enregistrement sur le site web à la structure nationale de l'ONG dont vous faites partie.

2. Développer votre projet

→ *Monter un groupe de travail / répartir les rôles ;*

→ *Mettre en place le projet et le plan d'action tels que définis en amont :*

- **développer des actions et événements spécifiques** pour nourrir le projet et l'adapter en fonction des cibles et résultats attendus
- **solliciter les partenaires locaux** selon les besoins du projet tels que définis en amont
- **mettre à jour les informations** sur le site web de la culture de la paix au fur et à mesure de l'évolution du projet, et notamment les ressources offertes et demandées
- **garder trace de toutes les opérations du projet** (photos, films, enregistrements, dessins, traces écrites des décisions, des bilans et des résultats d'évaluation, comptes rendus de séance). Toutes ces pièces prendront place dans un dossier qui sera exploité pour les besoins de communication autour du projet et d'échanges avec d'autres projets.





→ *Evaluer afin de mesurer le degré d'adéquation entre les objectifs et la réalisation. Les objectifs de l'évaluation sont :*

- **durant l'action** : orienter l'action et réactiver régulièrement l'activité
- **en fin de parcours** : vérifier l'atteinte des objectifs initiaux et éventuellement développer de nouvelles actions comme prolongement du projet
- **en différé** : mesurer la bonne tenue de la réalisation dans le temps

Echanger

1. Promouvoir votre projet

→ *Les intérêts sont multiples :*

- **stimulation/mise en valeur du projet**
- **éducation aux médias pour les acteurs du projet**
- **juste remerciement des partenaires engagés**
- **possibilités de développements futurs du projet et de création de nouveaux partenariats**

→ *Communiquer au niveau local/national : en développant des actions de communication spécifiques autour de votre projet en fonction de vos groupe-cibles et de votre contexte ; des supports sont à votre disposition pour ce faire :*

- **les logos de l'Année des Nations Unies du Patrimoine Culturel et de la Décennie de la culture de la paix :**
www.unesco.org/cp rubrique « Boîte à outils »
et www.unesco.org/culture/unych/
- **une affiche à personnaliser** avec une photo / illustration de votre patrimoine et, éventuellement, les logos de vos partenaires :
www.unesco.org/cp rubrique « Boîte à outils »

→ *Communiquer à l'échelle internationale : en actualisant régulièrement les informations publiées sur site web de la culture de la paix visité par des milliers d'internautes chaque jour dont notamment d'autres « acteurs » de la culture de la paix, partenaires potentiels pour le développement de votre projet ; la promotion de vos initiatives sur le site est organisée de la façon suivante :*

- **votre projet est visible** dans la rubrique « Echange d'informations / projets et ressources »
- **vous pouvez par ailleurs enregistrer les événements** ponctuels organisés autour de votre projet comme « événements » sur le site privé ; ils sont alors promus dans la rubrique « Echange d'informations / calendrier décennie » sur le site public
- **vous pouvez enregistrer les signatures** que vous collectez pour le Manifeste 2000 dans la rubrique « Manifeste 2000 » du site privé, elles s'additionneront au nombre total de la collecte dépassant aujourd'hui 75 millions dans la rubrique « Qui participe déjà / monde » sur le site public
- **l'ensemble de ces informations relatives à votre contribution à la culture de la paix** sont regroupées dans votre tableau de bord personnel dans la rubrique « qui participe déjà » du site public
- **pour plus de détails sur l'utilisation du site web** de la culture de la paix, consulter le mode d'emploi (bouton « aide » sur le site privé)

→ *Bénéficier du label « Patrimoine Culture de la Paix » que peut choisir de vous accorder la Structure Nationale de l'ONG internationale dont vous faites partie. Les Critères d'attribution du label :*

- **l'organisation est affiliée à une ONG**
- **correspondance effective avec l'un ou plusieurs des 20 éléments du patrimoine culturel**
- **modalité de choix et motivation**
- **correspondance avec l'un ou plusieurs des 8 domaines d'action de la culture de la paix**
- **plan d'action / faisabilité pour une durée du projet minimum d'un an**
- **mise en place effective du projet.**



LES RESSOURCES OFFERTES / DEMANDÉES

Information / Expérience



- Idées
(projets, innovations, etc.)
- Expérience
(connaissances, méthodes, etc.)
- Données de terrain
(sociales, économiques, etc.)
- Documentation
(statistiques, études, etc.)
- ...

Financement



- Crédits
- Dons
- Subventions
- ...

Produits / Services



- Matières premières
(bois, fer, etc.)
- Produits manufacturés
(papier, meubles, etc.)
- Equipement (ordinateurs, équipement industriel, etc.)
- Outils de communication
(livres, cd-rom, etc.)
- Développement technologique
(transferts, installations, etc.)
- Logistique (moyens de transport, stockage, etc.)
- Travail (offres d'emploi, etc.)
- Education / formation
(cours, sessions, etc.)
- Création / design
(art, architecture, etc.)
- Marketing (études de marché, études de distribution, etc.)
- Management (audit, conseil en organisation etc.)
- Science / technologie
(biologie, conseil juridique etc.)
- ...

Mécénat / Soutien institutionnel



- Solidarité
(actions, messages, etc.)
- Lobbying
(groupes de pression, etc.)
- Sponsoring
(utilisation de logo, etc.)
- Lettres de soutien
- ...

Outils de communication



- Edition
(livres, documents, etc.)
- Presse
(articles, rapports, etc.)
- Radio
(spots, interviews, etc.)
- Télévision
(documentaires, annonces, etc.)
- Multimédia
(sites web, cd-roms, etc.)
- Evénements
(conférences, concerts, etc.)
- ...

Contacts / Réseaux

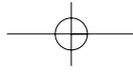


- Contacts locaux
(ressources humaines locales, organisations, etc.)
- Networks
(points focaux, membres, etc.)
- ...

Volontariat



- Stages
- Camp de volontaires
- Assistanat sur des tâches spécifiques
- ...



Un projet du Comité de Liaison des ONG
en relations officielles avec l'UNESCO
et de la Coordination Culture de la paix
(UNESCO-BSP/CP) dans le cadre
de la Décennie internationale de la promotion
d'une culture de la non-violence et de la paix
au profit des enfants du monde (2001–2010)
et de l'Année des Nations Unies pour
le Patrimoine Culturel (2002)

Contact : comite.liaison.ong@unesco.org

